

# LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, UN TRAVAIL D'ÉQUIPE

*Transformons  
l'essai ensemble*



# Les Rencontres santé-travail

Une semaine nationale organisée par  
Présanse





# Prévenir les addictions au travail en 5 questions

LESAGE Yann



Prévention et santé  
au bénéfice de votre entreprise

# 1- Pourquoi les prévenir en milieu professionnel ?



# 1- Pourquoi les prévenir en milieu professionnel ?

**Sujet qui ne relève pas uniquement de la vie privée des travailleurs !**

- **Les pratiques addictives résultent de l'interaction entre :**
  - facteurs personnels
  - facteurs propres à la substance psychoactive (SPA)
  - facteurs liés à l'environnement (**dont l'environnement professionnel**)
- **Le travail a un effet paradoxal vis-à-vis des consommations de SPA :**
  - Il peut être protecteur vis-à-vis des pratiques addictives (il y a moins de consommation quand on travaille que lorsqu'on ne travaille pas)
  - A l'inverse, certaines conditions de travail peuvent favoriser la consommation de substances psychoactives



**85% des dirigeants d'entreprises affirment être préoccupés** par les questions de toxicomanie et leurs impacts au travail

Source : *Enquête BVA-MILDECA/SIG 2014, Note d'analyse OFDT, 2015*



# 1- Pourquoi les prévenir en milieu professionnel ?

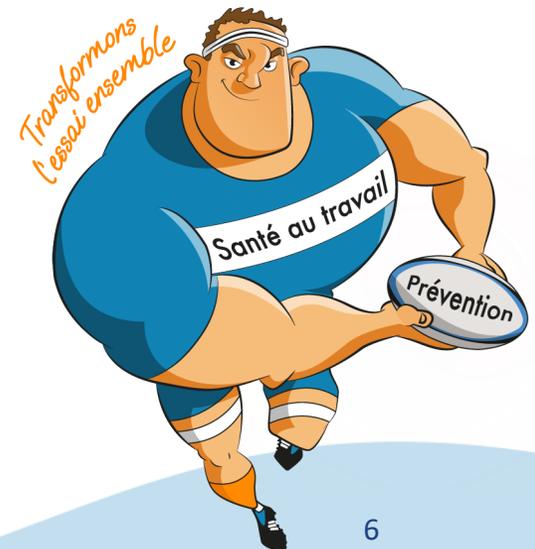


**15 à 20% des accidents du travail; 45% des accident mortels en entreprise**

Sources : Drogues, Chiffres clés juin 2019. Observatoire Français des drogues et des Toxicomanies

- **Les consommations de SPA peuvent en entreprise :**
  - Augmenter les coûts de la protection santé
  - Augmenter le nombre d'accidents
  - Accroître l'absentéisme
  - Détériorer les relations de travail (conflits interpersonnels)
  - Dégrader les performances
  - Augmenter les coûts salariaux (remplacements)
- **Responsabilités et obligations pour l'employeur :**
  - Responsabilité santé et sécurité (art. L.4121-1 du Code du travail) : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs
    - **Obligation de sécurité de résultat ou au moins de moyens renforcés**
  - Responsabilités juridiques civile et pénale en cas d'accident du fait de ses préposés et/ou des dommages créés par les salariés envers des tiers et ce, même sous l'influence de SPA

→ **Tout intérêt et toute légitimité à intervenir sur le sujet**



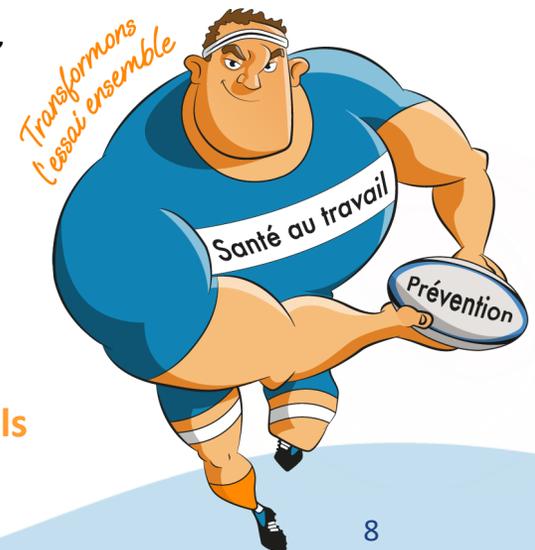
## 2- Est-ce que mon entreprise est concernée ?



## 2- Est-ce que mon entreprise est concernée ?

- **Lien entre consommation et travail, 3 mécanismes :**
  - **Importation :** consommation dans la vie privée débordant à terme sur le travail...
  - **Acquisition :** à l'occasion de pots, repas d'affaires, partie intégrante de la culture métier, facilitant le lien social ou la production...
  - **Adaptation :** automédication pour tenir au travail, dopage pour être performant
- **Tous les secteurs d'activité sont donc concernés**, même si certains le sont plus que d'autres  
*construction, hôtellerie/restauration, arts et spectacles, agriculture, industrie, commerce, service à la personne, éducation...*
- **Tous les postes sont également concernés** même si certains le sont plus que d'autres :  
*travail posté, de nuit et isolé, postes à responsabilités élevées (stress, pression hiérarchique et obligation de résultat...), postes exigeant de la vigilance (contrôle du procédé sur les sites à hauts risques, postes de surveillance...), postes de conduite ou de pilotage (transports, manutention mécanique...)*
- Les substances les plus courantes en milieu professionnels sont :
  - l'alcool (licite): 8% des travailleurs ont une consommation à risque
  - le cannabis (illicite) : 2,7% des actifs ont un usage régulier
  - les médicaments psychotropes (prescription médicale) : 13,7% des actifs ont un usage régulier

**Plus l'entreprise est grande et/ou plus l'entreprise est concernée par des facteurs de risques professionnels retentissant de manière certaine sur ces consommations, plus le risque d'accident ou de dégradation des conditions de travail est grand.**



## 3- Quels sont les facteurs de risques professionnels ?



# 3- Quels sont les facteurs de risques professionnels ?

- **6 classes de déterminants identifiés :**
  - Les pratiques culturelles et socialisantes
  - La disponibilité et offre des produits liées au milieu professionnel
  - La précarité professionnelle
  - Les tensions psychiques
  - Les tensions physiques
  - La pauvreté des liaisons sociales
- **Exemples de contraintes et souffrances en milieu professionnel :**
  - Gérer des douleurs liées aux TMS (*travail répétitif sous contrainte de temps, port de charge, vieillissants ...*)
  - Pallier les conséquences d'horaires atypiques ou alternés (*problèmes de sommeil, de réveil ...*)
  - Anesthésier la peur de l'accident, de ne pas tenir les cadences ou de perdre son emploi
  - Oublier la souffrance éthique
  - Combattre ou compenser l'ennui, la monotonie du travail, sa perte de sens ...
  - Maintenir la vigilance dans les fonctions de surveillance
  - Tenir le coup face aux « coups de bourre », aux exigences croissantes de résultats, à l'obligation d'être toujours au top...
  - Augmenter ses capacités, ses performances, son adaptabilité
  - Etre confronté à la maladie, à la souffrance et à la mort
  - ...



## 4- Comment les prévenir en milieu professionnel ?



# 4- Comment les prévenir en milieu professionnel ?

**En intervenant le plus en amont possible !**

- **En élaborant une démarche de prévention comportant 3 volets :**
  - **Le volet management :**
    - Réflexion sur les risques professionnels de l'entreprise via le DUERP
    - Règlement intérieur incluant les consommations de substances psychoactives et la politique de l'entreprise
    - Protocole d'encadrement des pots et protocole de gestion d'une situation de crise
    - Conduite à tenir formalisée en cas de troubles récurrents
  - **Le volet information/sensibilisation :**
    - Affichage informatif
    - Intégration du thème dans le livret d'accueil
    - Réunions d'information/sensibilisation
  - **Le volet aide :**
    - Affichage des coordonnées du SPST
    - Affichage de coordonnées des structures ressources



Addict'AIDE pro : <https://www.addictaide.fr/pro/>



## 5- Comment mon SPSTI peut aider mon entreprise à les prévenir ?



## 5- Comment mon SPST peut aider mon entreprise à les prévenir ?

- **Sensibilisation de l'encadrement, des représentants du personnel** (*mise à jour des connaissances, réglementation, élaboration de la démarche de prévention...*)
- **Sensibilisation des salariés sur le mésusage des substances**
- **Suivi individuel périodique: repérage précoce des consommations à risque et intervention brève par du personnel formé**
- **Suivi occasionnel à la demande de l'employeur après s'être entretenu avec le salarié**

**Importance de connaître les structures de prise en charge du secteur (coordonnées, fonctionnement) afin d'orienter le plus efficacement possible**



**Ces questions pouvant entraîner d'autres,  
je vous invite à contacter directement votre  
service de prévention et santé au travail.**

**Merci pour votre attention !**



Transformons  
l'essai ensemble

# LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS, UN SPORT D'ÉQUIPE

18 MARS - 22 MARS 2024



**Mardi 19 mars 2024 à 18h**

Événement exceptionnel en présence de Pascal Papé  
Venez nous retrouver au stade Jean Bouin (Paris 16e) et  
rencontrer cet ancien rugbyman et capitaine du XV de  
France.



**Toute la semaine**

Chaque jour, à 11h et 16h, des webinaires de 15 minutes seront  
animés par des experts en prévention et santé au travail.

Plus d'informations sur <https://www.presanse-idf.org/rst2024>